

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Diner chef à domicile – sept/oct 2020

Article 1 : Organisation

L'Eau Vive, chaîne de magasins bio, sous la SARL BIOCLUB, dont le siège est situé route Napoléon, 38320 Brié-et-Angonnes organise du 18 septembre au 31 octobre 2020 dans chacun des magasins du réseau en France métropolitaine, un jeu concours dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est réservé à la clientèle des magasins L'Eau Vive.

Sont exclus du jeu, tous les salariés des magasins. Chaque magasin appartenant au réseau proposera à sa clientèle de participer au jeu. La participation est limitée à un bulletin par client.

Tout bulletin doit être rempli lisiblement et déposé dans l'urne prévue à cet effet en magasin, entre le 18 septembre et le 31 octobre 2020 inclus avant minuit (1 gagnant par magasin):

Pour Facebook (1 gagnant), les participants doivent aimer la page @leauvivebio et taguer un.e ami.e en commentaire de la publication.

Pour Instagram (1 gagnant), les participants doivent suivre le compte @leauvivebio et taguer un.e ami.e en commentaire de la publication.

Article 3 : Modalités de participation

Participants « magasins »

Pour participer au présent jeu-concours, chaque participant «magasin » doit avoir rempli le bulletin de participation. Ce bulletin est disponible de 3 manières : sur l'urne en magasin, envoyé par courrier aux porteurs de la carte de fidélité ou directement téléchargeable et imprimable sur le site internet www.eau-vive.com.

Le bulletin doit être rempli intégralement et notamment pour les mentions obligatoires indiquées par un Astérix sur le formulaire, à savoir :

Code client* :

Nom et prénom* :

Mail* :

Téléphone portable* :

Tout bulletin-réponse incomplet ou émanant d'une personne n'ayant pas vocation à participer, sera considéré comme nul. Sont considérés comme valables, les bulletins où le client a inscrit lisiblement son code client, nom, prénom, adresse email et téléphone portable.

Participants « réseaux sociaux »

Pour Facebook (1 gagnant), les participants doivent aimer la page @leauvivebio et taguer un.e ami.e en commentaire de la publication.

Pour Instagram (1 gagnant), les participants doivent suivre le compte @leauvivebio et taguer un.e ami.e en commentaire de la publication.

Article 4 : Magasins participants à l'opération

Voici les points de vente participant à l'opération :

Code Mag	Nom Mag	Adresse	code postal	Ville
EVG	GAP	16 avenue Emile Didier	05000	GAP
F16	ANGOULEME	548 route de Bordeaux	16000	ANGOULEME
F17	LA ROCHELLE PUILEBOREAU	13 Rue du 14 Juillet	17138	PUILEBOREAU
F171	LA ROCHELLE ANGOULINS	17 avenue Albert Denis	17690	ANGOULINS SUR MER
F2B	BASTIA	Lieu dit Ceppa	20620	Biguglia
F21	QUETIGNY	16 rue du Commerce	21800	QUETIGNY
F25	BESANCON	8 rue Louis Aragon, ZAC de Châteaufarine,	25000	BESANÇON
F251	PONTARLIER	2 place de l'Europe	25300	PONTARLIER

F30	NIMES	3987 Avenue Kennedy	30900	NIMES CEZAIRES
F312	ROUFFIAC	Centre commercial louradou 40 chemin de l'Oradou RN88, rotue d'ALBI	31180	ROUFFIAC TOLOSAN
F311	SEYSSE	30 route d'Ox	31600	SEYSSES
F313	TOULOUSE LABEGE	380, La Tolosane	31670	LABEGE
F31	TOULOUSE PLAISANCE DU TOUCH	rue Bernadet, Centre Commercial Bernadet	31830	PLAISANCE DU TOUCH
F332	LA TESTE DE BUCH	Rue Marcel Dassault	33260	La Teste de Buch
F331	SAINTE EULALIE	57 route d'Aquitaine	33560	ST EULALIE
F33	MERIGNAC	10 AVENUE JEAN PERRIN	33700	MERIGNAC
F34	BEZIERS	3 impasse de la Giniessie	34500	BÉZIERS
EVC	GRENOBLE CENTRE	4 Place aux Herbes	38000	GRENOBLE
EVL	GRENOBLE LA FONTAINE	6 cours de la Fontaine	38000	GRENOBLE
EVR	GRENOBLE IRVOY	24 RUE IRVOY	38100	Grenoble
EVE	ECHIROLLES	Centre Commercial VIALLEX	38130	ECHIROLLES
EVM	MEYLAN	3 allée des centaures	38240	MEYLAN
EBJ	BOURGOIN JAILLEU	Rue Isaac Asimov, ZAC de la Maladière	38300	BOURGOIN-JAILLIEU
EVO	BRIE ANGONNES	Route Napoléon	38320	BRIÉ-ET-ANGONNES
EVOI	VOIRON	15 boulevard de Charavines	38500	VOIRON
ECH	CHASSE-SUR-RHONE	1515 Avenue Frederic Mistral	38670	CHASSE-SUR-RHONE
F402	HOSSEGOR	261 rue des Remouleurs	40150	HOSSEGOR
F401	TARNOS	2 impasse Robinson	40220	TARNOS
F42	ST ETIENNE	3 rue Barrouin	42000	SAINT-ETIENNE
F44	ST BREVIN LES PINS	Avenue des Freres Lumières	44250	ST BREVIN LES PINS
F442	NANTES ORVAULT	272 route de Vannes	44700	Orvault
F491	ANGERS	5 rue Richard LENOIR zi St Serge	49000	ANGERS
F54	VANDOEUVRE LES NANCY	12 rue Roberval, ZAC Roberval	54500	VANDOEUVRE LES NANCY
F56	VANNES	1,Rue Aristide Boucicaut	56000	VANNES
EV57	TERVILLE	Parc commercial SuperGreen	57180	TERVILLE
F571	METZ AUGNY	1 rue des 30 jours	57685	AUGNY
F62	ARRAS	ZAC de DAINVILLE 247 Avenue JF KENNEDY	62000	ARRAS
F63	CLERMONT FERRAND	17 rue Fontgiève	63000	CLERMONT-FERRAND
F631	AUBIERE	23 Avenue de Cournon	63170	Aubière
F642	LONS	3 bis avenue du mail de l'hippodrome	64140	LONS
F64	BIDART	RN 10, Route de Bayonne	64210	BIDART
F641	BIZANOS	47 route de Tarbes	64320	BIZANOS
F681	COLMAR	4 rue Louis Blériot	68000	COLMAR
F68	WITTENHEIM	9 rue Louis Aragon	68270	WITTENHEIM
EVH	LYON VICTOR HUGO	65 rue Victor Hugo	69002	LYON
EVV	LYON VENDOME	255 rue Vendôme	69003	LYON
EVFF	LYON FELIX FAURE	84 avenue Félix Faure	69003	LYON 3EME
ECR	LYON CROIX ROUSSE	50 bis Grande rue de la Croix Rousse	69004	LYON
EFK	LYON FRANKLIN	58 cours Franklin Roosevelt	69006	LYON
EVI	VILLEURBANNE	25 rue Jean Bourgey	69100	VILLEURBANNE
F69	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	511 avenue de l'Europe	69400	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
ECD	CHAMBERY CHAMNORD	250 Rue Eugène Decretet	73000	CHAMBERY
EVAL	ALBERTVILLE	ZAC du Chiriac, Rue de la Charrette	73200	ALBERTVILLE
EAL	SAINT ALBAN	118 rue Marocaz	73230	SAINT-ALBAN-LEYSSE
EVY	ANNECY	4 avenue des Romains	74000	ANNECY
EVA	ANNEMASSE	10 rue de Genève	74100	ANNEMASSE
EVS	SILLINGY	170/172 Route de Bromines	74330	SILLINGY
EV77	Nanteuil-les-Meaux	ZAC des Saints Pères, Avenue de la foulée	77100	Nanteuil-les-Meaux
F79	CHAURAY	58 boulevard Ampère	79180	CHAURAY
F85	OLONNE SUR MER	30 rue Chateaubriand	85340	Olonne sur Mer
F86	CHASSENEUIL DU POITOU	1 avenue des Grands Philambins- Zone Les Grands Philambins, Bâtiment I	86360	CHASSENEUIL DU POITOU
F90	BELFORT - ANDELNANS	5 rue des prés, ZAC des prés	90400	ANDELNANS
F92	COURBEVOIE	15 boulevard Georges Clemenceau	92400	COURBEVOIE
EV94	BONNEUIL SUR MARNE	ZAC de la fosse aux moines	94380	Bonneuil-sur-Marne

Article 5 : Désignation des gagnants

Au terme du jeu concours, le gagnant sera tiré au sort par le responsable hiérarchique du magasin : le gérant ou le responsable.

Les tirages au sort, auront lieu au plus tôt 1 jour ouvré après le dernier jour de participation du jeu, soit le 2 novembre 2020, et au plus tard dans les 2 jours ouvrés qui suivent le dernier jour de participation du jeu.

Article 6 : Dotation du concours

Les lots à gagner sont pour chacun des magasins, un « Repas avec un chef à domicile pour 6 personnes » d'une valeur de 329€, composé des éléments suivants :

La prestation comprend :

- le déplacement du chef
- l'achat des ingrédients
- la préparation du repas sur place
- le service à l'assiette
- le rangement de la cuisine avant de partir

Article 7 : Attribution des lots

Les gagnants seront avertis par email à l'adresse email portée sur le bulletin de participation, la responsabilité des organisateurs ne pouvant être engagée du fait d'un changement d'email ultérieur du participant. Ils recevront par email un code à usage unique à entrer sur le site de La Belle Assiette pour réserver leur prestation repas. Les gagnants acceptent par avance le lot tel que décrit l'article 6, sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur contre-valeur en espèces.

Article 8 : Acceptation et publication du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître Franck Chastagnaret, huissier de justice, 45 rue Vendôme, 69006 LYON.

Le règlement des opérations est accessible sur le site internet www.eau-vive.com et sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès d'un des magasins du réseau.

Article 9 : Droit à l'image

La participation au jeu concours entraîne l'acceptation par le participant à céder son droit à l'image uniquement dans le cadre d'une photographie ou d'un film pris lors de la remise du lot gagné et au profit exclusif de l'Eau Vive.

Article 10 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 11 : Litige

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée au magasin concerné, dont les coordonnées figurent dans l'article 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Article 12 : Respect de la vie privée

Les informations sur les joueurs ne feront pas l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.